



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit juillet deux mille vingt à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRESENTS (16) : Mmes LORGE, STETTLER, ARNOULD, VAHER, TERRINHA, TURHAN, BRODE, LOMBARDO et Mrs CORDILLOT, PARIS, PICQ, GAUTROIS, ARAULT, FARHAOU, BINON, BERRY,

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme KABAT (Pouvoir à M. CORDILLOT), M. LEGRON (Pouvoir à M. PARIS), M. AGACHE (Pouvoir à M. BERRY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ARNOULD.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme ARNOULD est désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2020 28 JUIL01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT)

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire fait la lecture des chiffres

Monsieur le Maire présente les comptes du Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par le précédent Maire, Monsieur AGACHE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
résultats reportés	0	317 665.61	-82 088.93	0	82 088.93	317 665.61
opérations de l'exercice	-1 030 484.75	1 212 007.00	-538 730.51	381 401.29	-1 569 215.26	1 93 408.29
TOTAUX	-1 030 484.75	1 529 672.61	-620 819.44	381 401.29	-1 651 304.19	1 911 073.90.
résultats de clôture	0	499 187.86	-239 418.15	0	0	259 769.71
restes à réaliser	0	0	-39 706.85	26 650.00	-39 706.85	26 650.00
TOTAUX CUMULES	-1 030 484.75	1 529 672.61	-660 526.29	408 051.29	-1 691 011.04	1 937 723.90
RESULTATS DEFINITIFS	/	499 187.86	-252 475.00	/	/	246 712.86

Vote : Pour (2) : Mr BERRY, Mme BRODE.

Abstentions (15) : Mmes LORGE, STETTLER, ARNOULD, TERRINHA, TURHAN, LOMBARDO et Mrs CORDILLOT + 1 pouvoir, PARIS + 1 pouvoir, PICQ, GAUTROIS, ARAULT, FARHAOUI, BINON.

Adopté.

Arrivée de Madame VAHER qui n'a donc pas pu participer au vote.

Délibération N° 2020 28 JUIL02 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE - (articles L2121-31 et L 2121-14 du CGCT)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019,

1) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour (6) : Mrs CORDILLOT + 1 Pouvoir, BERRY + 1 Pouvoir, Mmes BRODE, LOMBARDO.

Abstentions (13) : Mrs PARIS + 1 Pouvoir, PICQ, GAUTROIS, ARAULT, FARHAOUI, BINON, Mmes LORGE, STETTLER, ARNOULD, VAHER, TERRINHA, TURHAN.

La séance est levée à 19 h 21

La secrétaire de séance,



Mme ARNOULD Catherine